

Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal du 06 mars 2025
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Cyrille KLYSZ - Bernard LARVIN

Absente excusée : Hélène FAUGÈRE

Date de convocation : 26/02/2025 - **Secrétaire de séance** : Hélène VERNADAT

Les services préfectoraux du Puy-de-Dôme ont indiqué dans un mail en date du 30/01/2025 les directives suivantes à mettre en place dès cette année : « L'article L.2121-15 du CGCT dispose que l'assemblée communale désigne, en début de séance, un secrétaire en son sein et l'article L.2121-23 du CGCT précise que chaque délibération doit être signée par le maire et le secrétaire de séance précédemment désigné. »

Mme Hélène VERNADAT, première adjointe au maire, est désignée par le Conseil municipal comme secrétaire de séance pour toutes les prochaines réunions du conseil municipal, sauf en cas d'absence de cette dernière.

→ TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

- **Logement communal vacant**

M. le Maire explique que le logement communal N° 1 a besoin d'un nettoyage des murs et des plafonds (celui-ci n'ayant jamais été fait depuis sa rénovation en 2012) et de quelques travaux d'entretien avant sa remise en location. Il présente les devis demandés pour ces travaux. Vu le coût de la prestation pour le lessivage des murs (1 974 €), plusieurs conseillers proposent d'effectuer ce travail. Le devis de l'entreprise AGUÈS, d'un montant de 228 €, pour la reprise de placoplâtre et de peinture autour des fenêtres est validé.

Pour permettre la remise en location du bien, le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) est indispensable. Cette prestation est confiée à M. Jérôme TAMBOIS, diagnostiqueur immobilier certifié, pour un coût de 431 €.

Le Conseil municipal fixe le loyer mensuel à 400 €. Le montant du dépôt de garantie sera égal à un mois de loyer (texte réglementaire) et une caution solidaire sera demandée à la signature du contrat.

Les décisions ci-dessus ont été prises à l'unanimité des membres présents.

- **Auberge communale**

Vu la décision de travaux de rénovation de l'auberge communale (*) pour lesquels des demandes de subvention ont été déposées (voir séance du 7/12/2024), M. le maire précise que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) accompagne la municipalité dans cette démarche et qu'à cet effet, il doit préparer un descriptif afin d'engager un maître d'œuvre.

Les travaux ne pouvant pas se réaliser en 2025, le Conseil décide d'annuler sa demande de subvention au titre du FIC 2025 afin de la représenter plus complète pour l'exercice 2026.

(*) Pour rappel, les travaux envisagés consistent en la réhabilitation thermique du bâtiment avec isolation, la création d'une terrasse façon pergola et un sas d'entrée.

- **Solaire Dôme**

M. le Maire rappelle que la commune a répondu favorablement à la proposition de marché groupé proposé par la Communauté de Communes du Pays de St Eloy, pour la pose et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture des bâtiments publics. Ce marché implique une visite des sites par les entreprises souhaitant répondre à l'appel d'offres qui se terminera fin mars. La Communauté de communes choisira les entreprises au cours du mois d'avril. Les travaux pourraient débuter dans l'été.

- **Salles communales**

M. le Maire informe l'assemblée municipale que le chauffage par bandeaux rayonnants de la partie « buvette » de la salle des fêtes ne fonctionne plus et qu'il convient de les remplacer. Un devis a été établi l'entreprise IDS Elec 63 pour un montant de 3 834,75 € HT, accepté à l'unanimité des membres présents. En attendant trois radiateurs d'appoint, ont été installés.

M. le Maire informe également que les travaux de réhabilitation de la salle située sous la scène de la salle des fêtes, sont en train de se terminer et que cette nouvelle pièce pourra être utilisée pour la représentation du groupe « É T É » le 16 mars prochain. Un devis sera demandé pour la réfection des marches d'escalier reliant la salle à la scène.

- **Cimetière**

Afin d'endiguer le problème de l'herbe dans les allées du cimetière, un élu propose de faire un essai sur l'allée la plus à droite, en décapant sur une certaine profondeur avec une mini pelle afin d'y remettre du gravillon. Le devis établi pour 65 m soit 14 m³ s'élève à 833 € HT.

- **Achat de petits équipements**

Le conseil municipal valide l'achat de petit matériel et équipement suivants :

- Perceuse à batterie de marque MINOLTI pour un montant de 519 € HT
- Taille-haie orientable à batterie avec une perche pour un montant de 896,66 € HT
- Aspirateur professionnel pour l'entretien des bâtiments communaux pour un montant de 479,65 € HT.

- **Dispositif ECOCOM Plus**

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a informé les collectivités de la mise en place d'un dispositif d'aide au financement pour l'étude, l'installation et l'achat de luminaires LEDS pour les bâtiments communaux. L'installation de luminaires LEDS permet en effet de réduire les consommations énergétiques des établissements publics, les coûts associés et favorise le confort et la qualité de vie des agents et usagers. L'aide est fixée à 80 % du prix HT de l'étude et de l'installation de luminaires LEDS dans la limite de 3 000 € par bénéficiaire.

Un devis a été établi par la SARL I.D.S. Elec 63 pour l'ensemble communal Mairie – Salle des fêtes pour un montant de 8 805,51 € HT.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter l'aide du Département au titre du dispositif ECOCOM Plus – LEDS

→ **FINANCES**

Subventions aux associations communales 2025

Comité des Fêtes	800 €
A.C.C.A. (Sté de chasse)	250 €
Club de l'Amitié	450 €
Les Amis Auvergnats	400 €

Ces subventions seront versées sur présentation du bilan financier de chaque association.

Autres subventions et aides financières 2025

Paroisse Sainte-Marie en Combraille (subvention accordée en dédommagement de l'électricité utilisée par la commune pour l'éclairage de la rosace de l'église)	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Servant	250 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de St Eloy les Mines	100 €
<u>Aides aux familles</u> - 60 € par enfant pour le voyage scolaire des collégiens en classe de 3ème - 30 € par enfant pour aide aux licences et activités culturelles - 30 € par enfant pour le bon des fournitures scolaires (de la 6 ^{ème} à la terminale)	

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents

→ **PERSONNEL COMMUNAL**

- **Protection sociale complémentaire – volet Santé**

Le Conseil municipal mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé des agents. Il est précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme si les dispositions dudit contrat ne lui conviennent pas.

- **Demande de Mme Marie-Laure BILLAUD pour une augmentation de son temps de travail**

Extrait de la délibération du conseil municipal

« Vu le courrier en date du 6/12/2024 de Mme Marie-Laure BILLAUD, agent communal polyvalent, demandant une augmentation de son temps de travail de 20 h à 28 h hebdomadaires qui lui permettrait d'obtenir le statut d'agent CNRACL ;

Considérant qu'il appartient au seul conseil municipal de régler l'organisation des services communaux dont la fixation de la durée hebdomadaire du travail ;

Considérant que depuis son embauche à la mairie de Moureuille, le 01/01/2022, Mme BILLAUD a déjà bénéficié d'une augmentation de son temps de travail de 5 h hebdomadaire ;

Considérant que la population de la commune, les services existant (absence d'école, d'équipements sportifs, de missions de santé, un seul commerce notamment) ne nécessitent pas une augmentation du temps de travail ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 6 voix contre, 1 voix pour et deux abstentions, d'émettre un avis défavorable à la requête de Mme Marie-Laure BILLAUD et de maintenir son temps hebdomadaire de travail à 20 h. »

➤ **Questions diverses**

○ Chemin de la Pique

Des travaux d'entretien sont à réaliser sur le chemin de la Pique avant la marche du 1^{er} juin organisée par l'association les Amis auvergnats.

○ Commission cadre de vie et fleurissement

Un devis a été établi par l'entreprise COMBEAU de Lavault Ste Anne pour l'achat de plantes pérennes et vivaces sur divers espaces publics. La commission « *cadre de vie et fleurissement* » est chargée de faire le choix parmi les différentes espèces proposées.

○ Journée de citoyenneté

Afin de procéder au désherbage du cimetière avant les Rameaux, la date du 4 avril est retenue pour organiser une journée citoyenne. En plus des élus, les personnes ayant manifesté leur souhait de participer aux petits travaux d'entretien communal seront prévenues personnellement par mail.

○ SICTOM des Combrailles

Le SICTOM propose une journée de formation sur le compostage le 17 mars : 3 élus et un agent technique y participeront. Un bref résumé de la dernière AG du SICTOM est présenté par un des délégués.

○ Hotte de la cuisine de la salle des fêtes

Cette installation doit faire l'objet d'un entretien régulier par un service habilité en la matière. Un 1^{er} devis a été reçu pour cette prestation, Hélène VERNADAT est chargée de contacter une autre entreprise pour comparaison.

○ Peubras

Un administré a signalé la présence d'un trou dangereux pour les usagers dans la montée de Peubras. La réfection de cette chaussée est prévue dans le prochain programme de travaux de voirie qui doit être réalisé par le SIV prochainement.

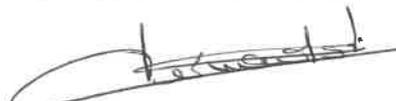
Suite à l'incendie de cheminée qui a eu lieu chez M. ALIX, la question est posée de savoir si le poteau incendie, situé entre chez MMS BONNET et HERES, serait suffisant pour contenir un feu dans le village.

○ Section des Anciens Combattants de Moureuille

Mme Hélène VERNADAT est chargée de prendre contact avec le Président de l'Association Départementale des Anciens Combattants afin de décider du devenir de la section de Moureuille au sein de laquelle il ne reste plus qu'un membre suite au décès de M. LABIAULE qui avait procuration sur le compte bancaire.

La séance est levée à 22 H 50

La Secrétaire de séance


Hélène VERNADAT

Le Maire,


Didier BOURNAT

